



# CRITERIUM FÉDÉRAL N1 Tour 1

les 13,14 et 15 octobre 2023

**ORGANISATEUR**  
CP AUCH

**CORRESPONDANT**

Laurent CUBERO

laurent\_pampa87@hotmail.com

**INFOS ORGANISATEUR**

[HTTPS://WWW.CPAUCH.COM/](https://www.cpauch.com/)

**LIEU**

SALLE DU MOUZON

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

32000 AUCH

**JUGE-ARBITRE**

BERNARD QUERE

bernard.quere@orange.fr

**DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL**

MICHEL GADAL

**BALLES**

**NITTAKU (PREMIUM 40+ – 3 ÉTOILES)**



Mise à jour le 11 septembre 2023

Mail à l'attention des joueurs et joueuses qualifiés pour le 1<sup>er</sup> tour du Critérium fédéral avec copie aux clubs (à l'adresse mail du correspondant du club issue de SPID Espace Mon Club)

**FÉDÉRATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE**  
3, rue Dieudonné Costes  
75013 PARIS  
Tél 01 53 94 50 16 – Mail [sportive@fftt.email](mailto:sportive@fftt.email)

Chères Amies Pongistes, Chers Amis Pongistes,

Le vendredi 13, le samedi 14 et le dimanche 15 octobre 2023 aura lieu le 1<sup>er</sup> tour du Critérium fédéral NATIONALE 1 MESSIEURS et DAMES à AUCH (32).

Tout d'abord, vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la compétition sur le site de la FFTT : <https://www.fftt.com/site/competition/criterium-federal>

1 – Si vous souhaitez participer à l'épreuve, veuillez à partir de votre espace licencié <https://malice.fftt.com/login/> dans la rubrique Epreuves / Inscriptions dans le tableau « B » de votre catégorie, (le tableau « A » sera complété à l'issue des engagements) procéder à votre inscription avant le **lundi 2 octobre 2023** inclus, délai de rigueur.

**Mode opératoire « Espace licencié » :**

[http://www.fftt.com/doc/11-Mode\\_Operatoire\\_Confirmations\\_Inscriptions\\_Participants\\_Epreuve\\_EspaceLicencie.pdf?1](http://www.fftt.com/doc/11-Mode_Operatoire_Confirmations_Inscriptions_Participants_Epreuve_EspaceLicencie.pdf?1)

Votre club pourra également procéder à votre inscription dans l'espace Mon Club.

**Mode opératoire « Espace mon club » :**

[http://www.fftt.com/doc/12-Mode\\_Operatoire\\_Confirmations\\_Inscriptions\\_Participants\\_Epreuve\\_EspaceMonClub.pdf?1](http://www.fftt.com/doc/12-Mode_Operatoire_Confirmations_Inscriptions_Participants_Epreuve_EspaceMonClub.pdf?1)

**Pour les inscriptions, une fois la validation effectuée, vous ne pourrez plus la modifier.** Si nécessaire, veuillez adresser un mail à [sportive@fftt.email](mailto:sportive@fftt.email) en expliquant votre problème.

**PAIEMENT SÉCURISÉ** (nous vous conseillons d'utiliser ce paiement) : Votre confirmation à un tour ainsi que le paiement pourront se faire en même temps. Le paiement se fera alors par système sécurisé de paiement en ligne.

Une fois l'inscription et le paiement effectués, vous recevrez, par mail, une confirmation d'engagement et un justificatif de paiement identique à ceux-ci-dessous.

**Confirmation de votre inscription critérium**

**Justificatif de paiement**

Document titled "Confirmation de participation" from the Fédération Française de Tennis de Table. It states that the participation of licensed player ALLAIRE Romain (license 4933979) is confirmed for the following table(s):

Tableau	Statut	Date
tour 1 de la division FED_N1_Cadets B	Titulaire	10/10/2021
tour 1 de la division FED_N1_Juniors Garçons B Invité	Invité	09/10/2021

Document titled "PAIEMENT ACCÉPTÉ" (Payment Accepted) from up2pay. It includes the following information:

- Attention: Ceci n'est pas un vrai paiement, il n'y a pas eu de vraie autorisation.
- Carte Bancaire CB
- Date: Le 22/08/2021 à 04:49
- FFTT 75025 PARIS 13
- URL: <http://www.fftt.com>
- 1654701
- 4444
- 00 001 34981262
- DEBIT VADS @
- NUMERO D'AUTORISATION : XXXXXX
- MONTANT : 20,00 EUR
- NUMERO DE COMMANDE : 1-1629600198
- TICKET CLIENT A CONSERVER
- Retour commerce
- up2pay e-Transactions

Cette attestation fait office de justificatif de paiement.  
La FFTT ne délivrera aucun autre document

**Veillez vérifier dans votre espace licencié que vos confirmations d'inscriptions ont bien été prises en compte, voir dernière page du mode opératoire espace licencié.**  
**Les clubs peuvent également suivre les confirmations d'inscriptions de ses joueurs, voir dernière page du mode opératoire espace mon club**

**AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS.**

**2 - COURRIER POSTAL :** Votre confirmation à un tour et le règlement pourront également être adressés à la - FFTT – 3 rue Dieudonné Costes – 75013 PARIS, par courrier postal en envoyant un chèque à l'ordre de la FFTT accompagné du bordereau d'engagement, ci-joint.

Pour ceux ou celles qui adressent un chèque à la FFTT, veuillez vérifier que celle-ci vous a bien inscrit dans votre espace licencié et une confirmation vous sera adressée par mail.

Si vous n'êtes pas certain ou certaine que votre engagement parvienne à la FFTT avant le **lundi 2 octobre 2023**, veuillez adresser un mail à [sportive@fftt.email](mailto:sportive@fftt.email) en demandant au secrétariat fédéral de vous préinscrire. N'oubliez pas de préciser, votre nom, votre prénom et les différents tableaux que vous souhaitez jouer (toute demande d'inscription doit obligatoirement être suivie du paiement correspondant).

**TOUT COURRIER RECU APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS ET QUI N'AURA PAS ÉTÉ CONFIRMÉ PAR MAIL SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSÉ.**

(De trop nombreux clubs, joueurs ou joueuses attendent la dernière minute pour adresser, par courrier postal, leurs engagements. La FFTT ne peut être tenue pour responsable des délais postaux, ni vous d'ailleurs. Alors veuillez poster vos engagements le lundi qui précède la date de clôture des inscriptions et non le samedi).

Dans tous les cas, la confirmation devra parvenir au plus tard à la date fixée par la commission sportive fédérale, soit le **lundi 2 octobre 2023** pour le 1<sup>er</sup> tour.

3 - Si vous ne souhaitez pas participer au 1<sup>er</sup> tour, veuillez à partir de votre espace licencié <https://malicence.fftt.com/login/> dans la rubrique Epreuves / Inscriptions dans le tableau « B » de votre catégorie cocher « Non » à votre participation.

**Les tableaux étant limités en nombre de participant(e)s, certain(e)s d'entre vous n'auront pas suffisamment de points classement sur la base de la mensualisation pour intégrer les tableaux. De ce fait, la Commission sportive fédérale informera individuellement les participant(e)s non retenu(e)s avec copie aux clubs.**

**Un classement général par catégorie sera mis à jour après chaque tour sur le site de la FFTT.**

Pour pouvoir participer vous devrez être en règle avec les règles sanitaires applicables le jour de l'épreuve.  
<https://www.fftt.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus>

Nous vous souhaitons une bonne compétition et vous prions de croire, Chères Amies, Chers Amis, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

**Patrick Royer**  
Responsable National  
du Critérium fédéral

**Nota bene :** La présentation d'un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis du certificat médical est OBLIGATOIRE (articles II.606.1 et II.606.2 du règlement administratif concernant les règles de participation aux compétitions).

**Absence non excusée – Pénalité financière de 40 €**  
Conformément à la circulaire CSF 261, en ligne sur le site de la FFTT

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL N1 – 2023 / 2024

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mise à jour le 11/09/2023 [SB]

### Clôtures des inscriptions :

Elles se feront deux semaines avant le début du tour, délai de rigueur (quel que soit le moyen d'inscription).

1° tour – lundi 2 octobre 2023

2° tour – lundi 20 novembre 2023

3° tour – lundi 15 janvier 2024

4° tour – lundi 25 mars 2024

La non connaissance de forfaits non déclarés avant la compétition a une incidence sur la composition des listes des joueurs pour les tableaux A et B et des mises en poules. Afin de remédier à cette situation nous appliquerons la procédure suivante :

Si le forfait est déclaré avant la fin des remplacements et s'il est justifié par un certificat médical fourni dans les 72 heures après la compétition, les frais d'inscriptions seront remboursés :

- soit le jeudi, précédent la compétition, avant 17h00 pour les seniors messieurs
- soit le vendredi, précédent la compétition, avant 16h00 pour les autres catégories

Le forfait est à déclarer auprès de la Commission Sportive Fédérale par mail à [sportive@fft.email](mailto:sportive@fft.email)

Si le forfait n'est pas déclaré dans les délais prévus ci-dessus, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés. De plus s'il est non justifié par un certificat médical fourni dans les 72 heures après la compétition il sera fait application de l'article IV.202.2 des règlements administratifs, concernant le classement des joueurs : le joueur forfait perdra les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu la première partie de poule. Il sera également appliqué une pénalité financière de 40 euros. Le certificat médical est à transmettre à la Commission sportive fédérale par mail à [sportive@fft.email](mailto:sportive@fft.email)

Les inscriptions sont obligatoires (même pour votre tableau).

Chaque joueur ou joueuse ne peut participer qu'à un tableau maximum par jour.

Les cadettes pourront donc participer soit au tableau Seniors dames, soit au tableau Cadettes le samedi.

**Attention si une cadette s'inscrit sur le tableau Seniors dames et n'est pas retenue du fait du dépassement du nombre maximum de participantes, elle ne pourra pas basculer dans le tableau Cadettes. Elle sera inscrite dans la liste des remplaçantes sur le tableau Seniors dames.**

Tous les tableaux sont payants : 10 € pour les catégories Juniors et Cadets garçons et filles ; et 20 € pour les catégories Seniors messieurs et dames, par tableau et par tour.

Le classement mensuel de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la constitution des tableaux (A ou B) et le placement dans les poules sera celui de :

Septembre 2023 pour le **1<sup>er</sup> tour** du Critérium fédéral ;

Novembre 2023 pour le **2<sup>ème</sup> tour** ;

Janvier 2024 pour le **3<sup>ème</sup> tour** ;

Mars 2024 pour le **4<sup>ème</sup> tour** ;

Toutes les informations concernant le critérium fédéral seront mises à jour régulièrement sur le site de la FFTT, rubrique Compétitions – Critérium Fédéral

<https://www.fft.com/site/competition/criterium-federal>

## Tableaux Juniors Garçons et Filles

Les tableaux se dérouleront le samedi pour les juniors garçons et le dimanche pour les juniors filles.

Un droit de participation de **10 euros** par épreuve est demandé. Ces compétitions sont qualificatives pour les Championnats de France Juniors qui auront lieu les **10, 11 et 12 mai 2024 à Joué-Lés-Tours (37)**. Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des **4 tours**. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

## Tableaux Cadets et Cadettes

Les tableaux se dérouleront le samedi pour les cadettes et le dimanche pour les cadets.

Un droit de participation de **10 euros** par épreuve est demandé. Cette compétition est qualificative pour les Championnats de France Cadets qui auront lieu les **7, 8 et 9 juin 2024 à Arnas (69)**. Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des **4 tours**. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

## CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS

### Tableaux Seniors Messieurs et Dames

Les tableaux Seniors se dérouleront le vendredi pour les messieurs et le samedi pour les dames avec un droit de participation de **20 euros** par tour.

Cette compétition est qualificative pour les Championnats de France seniors qui auront lieu les **22, 23 et 24 mars 2024 à Montpellier (34)**. Pour le critère de qualification aux points du critérium fédéral, les joueurs seront qualifiés dans l'ordre total des points obtenus lors des **3 premiers tours**. La place dans le tableau des championnats de France n'est pas déterminée à partir de ces points (Voir règlement de cette compétition des Règlements sportifs).

### IV.103 - Qualification des joueurs en simples

Pour être qualifiés les joueurs des ligues métropolitaines devront être numérotés, soit de 1 à 1000 en messieurs et de 1 à 300 en dames au dernier classement officiel diffusé.

Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie quarante-huit joueurs en messieurs et dames, qualifiés de la manière suivante :

- 1) tout joueur classés dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'il reste junior sur la saison des championnats de France, au 1er juillet précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit février 2024 ;
- 2) les 16 meilleurs joueurs au classement national officiel diffusé en début de saison ;
- 3) les premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, des tours du critérium fédéral nationale 1 de la saison en cours déterminés par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit les 3 premiers tours;
- 4) le joueur de la ligue organisatrice ayant le meilleur classement aux points du tableau élite du critérium fédéral ;
- 5) 5 joueurs d'Outremer ;
- 6) 4 joueurs désignés par la DTN
- 7) complété à partir du classement aux points du tableau senior nationale 1 du critérium fédéral après le tour déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit à l'issue du 3ème tour.

Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé.

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 5) est inférieur à 5, la ou les places vacantes sont laissée(s) à la disposition de la commission sportive fédérale.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 6) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 2) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur qualifié au titre du 7).

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES**

### **V.202 - Qualification des joueurs en simples**

Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie soixante-quatre joueurs (garçons et filles) qualifiés de la manière suivante :

- 1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors au 1er juillet précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit mars 2024 ;
- 2) 5 joueurs des départements ou territoires d'Outremer ;
- 3) les 8 meilleurs joueurs de la catégorie des championnats de France et les 2 meilleurs joueurs de la catégorie d'âge inférieure aux points classement mensuel au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit mars 2024;
- 4) 4 joueurs désignés par la direction technique nationale ;
- 5) 2 joueurs par ligue métropolitaine sélectionnés à partir d'une épreuve régionale qualificative ou désignés par chaque ligue ;
- 6) complétés à partir du classement aux points du tableau correspondant du critérium fédéral à condition d'avoir participé à au moins un tour au niveau national 1 ; si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé ;
- 7) complétés à partir du classement aux points de nationale 2 des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque zone en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par zone est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la zone.
- 8) complétés à partir du classement aux points de régionale des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque ligue en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par ligue est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue.

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 4) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 2) est inférieur à cinq la ou les places vacantes sont laissée(s) à la disposition de la commission sportive fédérale

Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 3) et du 5) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur qualifié au titre du 6).

### **QUALIFICATIONS POUR LA NATIONALE 1 - SAISON 2023 / 2024**

Les qualifications pour la nationale 1 de la saison 2024 / 2025 par le classement aux points du critérium fédéral de nationale 1 se feront sur les bases suivantes:

#### **- Tableau CADETS de la saison 2024 / 2025 :**

Les joueurs et joueuses des catégories moins de 11, 12, 13 et 14 ans de la saison 2023 / 2024 à partir du cumul des points de nationale 1 des tableaux cadets de la saison 2023 / 2024.

#### **- Tableau JUNIORS de la saison 2024 / 2025 :**

Les joueurs et joueuses des catégories moins de 15, 16, 17 et 18 ans de la saison 2023 / 2024 à partir du cumul des points de nationale 1 des tableaux juniors de la saison 2023 / 2024.

#### **- Tableau SENIORS de la saison 2024 / 2025 :**

Les joueurs et joueuses des catégories moins de 19 ans, seniors et vétérans de la saison 2023 / 2024 à partir du cumul des points de nationale 1 des tableaux seniors de la saison 2023 / 2024.

**CRITÉRIUM FÉDÉRAL N1 - SAISON 2023 / 2024**  
**HORAIRE GÉNÉRAL**  
 (cet horaire est applicable sur les 4 tours)

Mise à jour le 1er septembre 2023 [PR]

<b>MESSIEURS</b>			
Tableaux	Jour	Début (1)	Fin (2)
SM-A et B	Vendredi	9 h 30	20 h 00
JG-A	Samedi	11 h 00	20 h 30
JG-B	Samedi	8 h 00	20 h 30
CG-A	Dimanche	8 h 00	17 h 30
CG-B	Dimanche	8 h 00	17 h 30

<b>DAMES</b>			
Tableaux	Jour	Début (1)	Fin (2)
SD-A et B	Samedi	11 h 00	20 h 30
JF-A	Dimanche	8 h 00	17 h 30
JF-B	Dimanche	8 h 00	17 h 30
CF-A	Samedi	8 h 00	20 h 30
CF-B	Samedi	8 h 00	20 h 30

- (1) L'horaire de début de tableau peut être retardé mais jamais avancé.  
 (2) L'horaire de fin de tableau est prévisionnel

MESSIEURS							
Catégories		SENIORS		JUNIORS		CADETS	
Jour		Vendredi		Samedi		Dimanche	
Tableaux		SM - A	SM - B	JG - A	JG - B	CG - A	CG - B
Horaires	Début (1)	9h30	9h30	11h00	8h00	8h00	8h00
	Fin (2)	19h30	19h30	20h30	20h30	17h30	17h30
Nombre maximum de joueurs (3)		24 joueurs	72 joueurs	16 joueurs	64 joueurs	16 joueurs	48 joueurs
Formule de la compétition	Poules	6 joueurs	6 joueurs	4 joueurs	4 joueurs	4 joueurs	4 joueurs
		2 qualifiés par poule	2 qualifiés par poule	3 qualifiés par poule	3 qualifiés par poule	4 qualifiés par poule	4 qualifiés par poule
		Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches
	Tableau	8 joueurs	24 joueurs	12 joueurs	48 joueurs	16 joueurs	48 joueurs
		2 tableaux à élimination directe de 4 joueurs (4)	6 tableaux à élimination directe de 4 joueurs (4)	Tableau à élimination directe	Tableau à élimination directe	Tableau DKO (5)	Tableau DKO (5)
	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	

(1) L'horaire de début de tableau peut être retardé mais jamais avancé.

(2) L'horaire de fin de tableau est prévisionnel.

(3) Chaque joueur est titulaire dans le tableau de sa catégorie d'âge.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places vacantes après incorporation des 4 premiers des tableaux d'âge inférieur sont attribuées aux joueurs des autres tableaux par ordre décroissant des points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

(4) Voir exemple de tableaux ci-après.

(5) Le tableau KO s'arrête en 1/2 finale : voir exemple de tableau ci-après.

Si le nombre d'inscrits pour une catégorie d'âge est inférieur à 32 joueurs, les tableaux A et B sont fusionnés

A l'issue de chaque tour :

- le tableau SMA est constitué :

. des 8 premiers du tableau A du tour précédent ;

. des 6 premiers du tableau B du tour précédent, , soit les vainqueurs des 6 tableaux à élimination directe pour le tableau SMB ;

. des 10 meilleurs aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

- les tableaux JGA et CGA sont constitués :

. des 4 premiers du tableau A de la catégorie du tour précédent ;

. des 4 premiers du tableau B de la catégorie du tour précédent ;

. des 8 meilleurs aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

- les 4 premiers du tableau A en JG sont assurés de jouer en seniors au tour suivant.

- les 4 premiers du tableau A en CG sont assurés de jouer en juniors et en seniors au tour suivant.

Ces dispositions s'appliquent également pour le 1er tour en tenant compte des résultats du dernier tour de la saison précédente en intégrant les changements éventuels de catégorie.



DAMES							
Catégories		SENIORS		JUNIORS		CADETTES	
Jour		Samedi (1)		Dimanche		Samedi (1)	
Tableaux		SD - A	SD - B	JF - A	JF - B	CF - A	CF - B
Horaires	Début (2)	11h00	11h00	8h00	8h00	8h00	8h00
	Fin (3)	20h30	20h30	17h30	17h30	20h30	20h30
Nombre maximum de joueuses (4)		24 joueuses	36 joueuses	16 joueuses	48 joueuses	16 joueuses	40 joueuses
Formule de la compétition	Poules	6 joueuses	6 joueuses	4 joueuses	4 joueuses	4 joueuses	4 joueuses
		2 qualifiées par poule	2 qualifiées par poule	3 qualifiées par poule	3 qualifiées par poule	4 qualifiées par poule	4 qualifiées par poule
		Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches
	Tableau	8 joueuses	12 joueuses	12 joueuses	36 joueuses	16 joueuses	40 joueuses
		2 tableaux à élimination directe de 4 joueuses (5)	3 tableaux à élimination directe de 4 joueuses (5)	Tableau à élimination directe	Tableau à élimination directe	Tableau DKO (6)	Tableau DKO (6)
	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	Meilleur des 5 manches	

(1) Chaque joueuse ne peut participer qu'à un tableau maximum par jour.

(2) L'horaire de début de tableau peut être retardé mais jamais avancé.

(3) L'horaire de fin de tableau est prévisionnel.

(4) Chaque joueuse est titulaire dans le tableau de sa catégorie d'âge.

Si le nombre d'inscrites est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places vacantes après incorporation des 4 premiers des tableaux d'âge inférieur sont attribuées aux joueuses des autres tableaux par ordre décroissant des points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

(5) Voir exemple de tableaux ci-après.

(6) Le tableau KO s'arrête en 1/2 finale : voir exemple de tableau ci-après.

Si le nombre d'inscrites pour une catégorie d'âge est inférieur à 32 joueurs, les tableaux A et B sont fusionnés

A l'issue de chaque tour :

- les tableaux SDA et JFA sont constitués :

. des 8 premières du tableau A de la catégorie du tour précédent ;

. des 3 premières du tableau B de la catégorie du tour précédent, soit le vainqueur des 3 tableaux à élimination directe pour le tableau SDB ;

. des 13 meilleures aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

- le tableau CFA est constitué :

. des 4 premières du tableau A de la catégorie du tour précédent si non participation au tableau senior ;

. des 4 premières du tableau B de la catégorie du tour précédent ;

. des 8 à 12 (en fonction de la non participation au tableau senior des 4 premières du tableau A de la catégorie du tour précédent) meilleures aux points du dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national.

- les 4 premières du tableau A en JF sont assurées de jouer en seniors au tour suivant.

- les 4 premières du tableau A en CF sont assurées de jouer en juniors et en seniors au tour suivant.

Ces dispositions s'appliquent également pour le 1er tour en tenant compte des résultats du dernier tour de la saison précédente en intégrant les changements éventuels de catégorie.

### SMA et SDA

24 joueurs

4 poules de 6 (A, B, C et D)

1er et 2ème sortent de poule, soit 8 joueurs

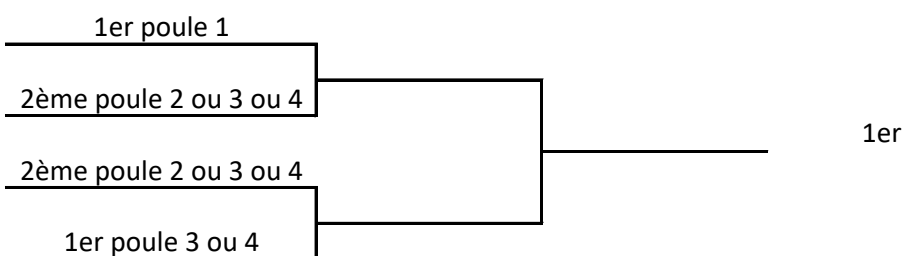
Après tirage au sort le tableau est scindé en 2 tableaux de 4 joueurs

1/2 F et finale

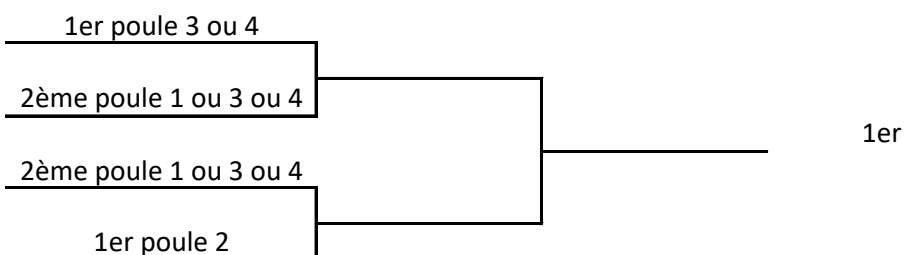
Les 2 vainqueurs sont qualifiés pour les Championnats de France Seniors et pour le critérium fédéral

N1 de la saison suivante

#### **Tableau 1**



#### **Tableau 2**



**SDB**

36 joueuses

6 poules de 6 joueuses

1ère et 2ème sortent de poule, soit 12 joueuses

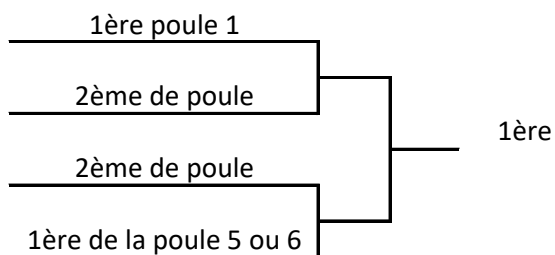
3 tableaux de 4 joueuses

Les 2ème de poule sont dans un tableau différent de leur 1ère

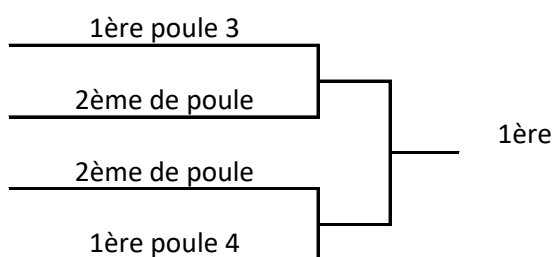
1/2 F et finale

**Les 3 vainqueurs sont assurés de jouer en SDA le tour suivant**

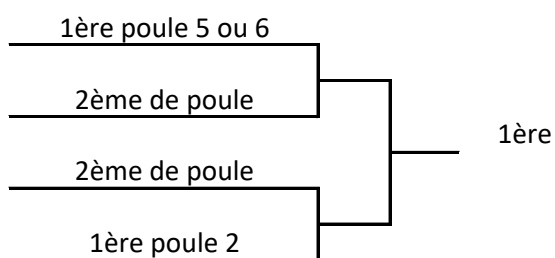
**Tableau 1**



**Tableau 2**



**Tableau 3**



## SMB

72 joueurs

12 poules de 6 joueurs

1er et 2ème sortent de poule, soit 24 joueurs

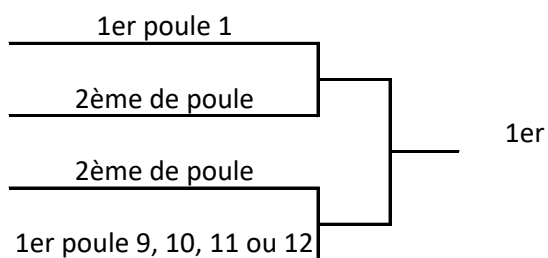
6 tableaux de 4 joueurs

Les 2ème de poule sont dans un tableau différent de leur 1ère

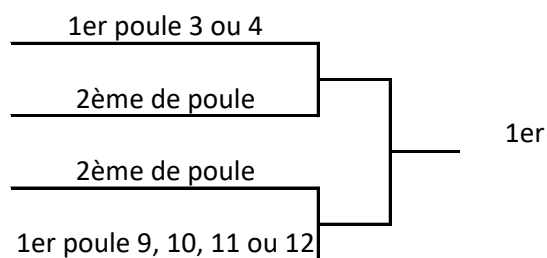
1/2 F et finale

**Les 6 vainqueurs sont assurés de jouer en SMA le tour suivant**

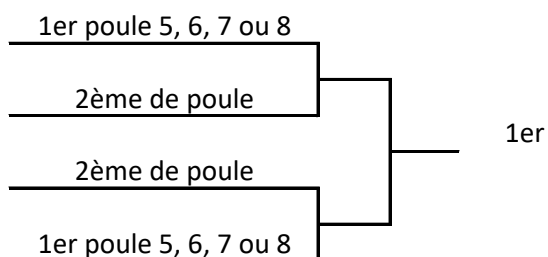
**Tableau 1**



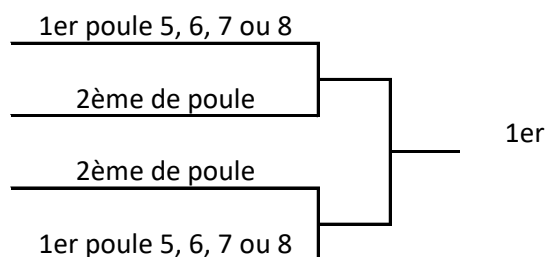
**Tableau 4**



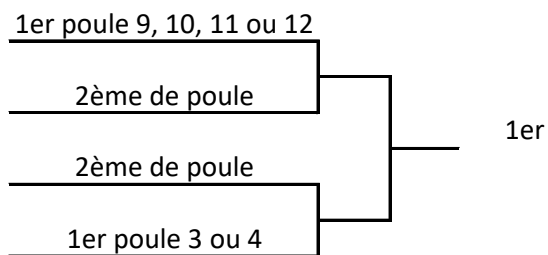
**Tableau 2**



**Tableau 5**



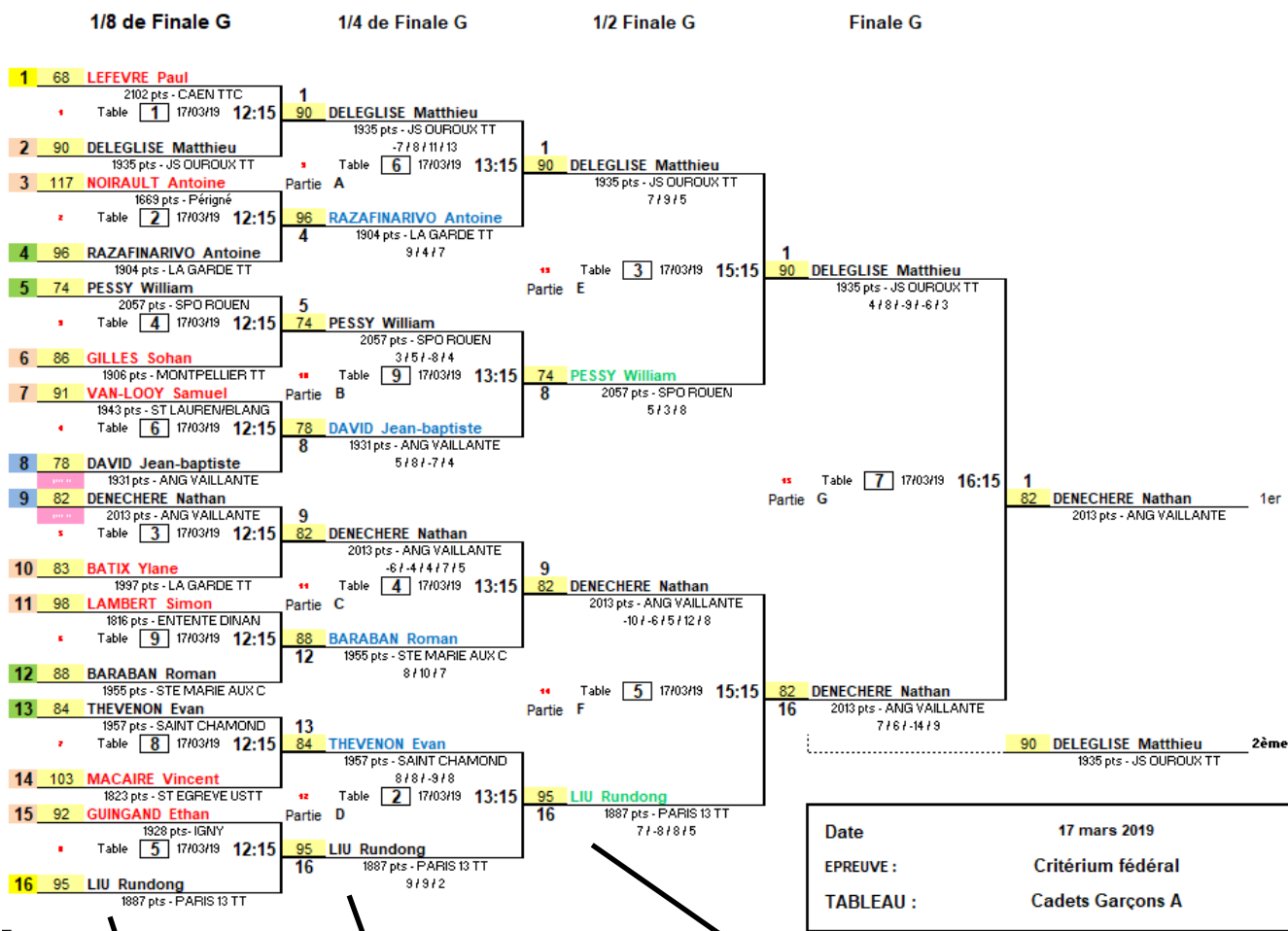
**Tableau 3**



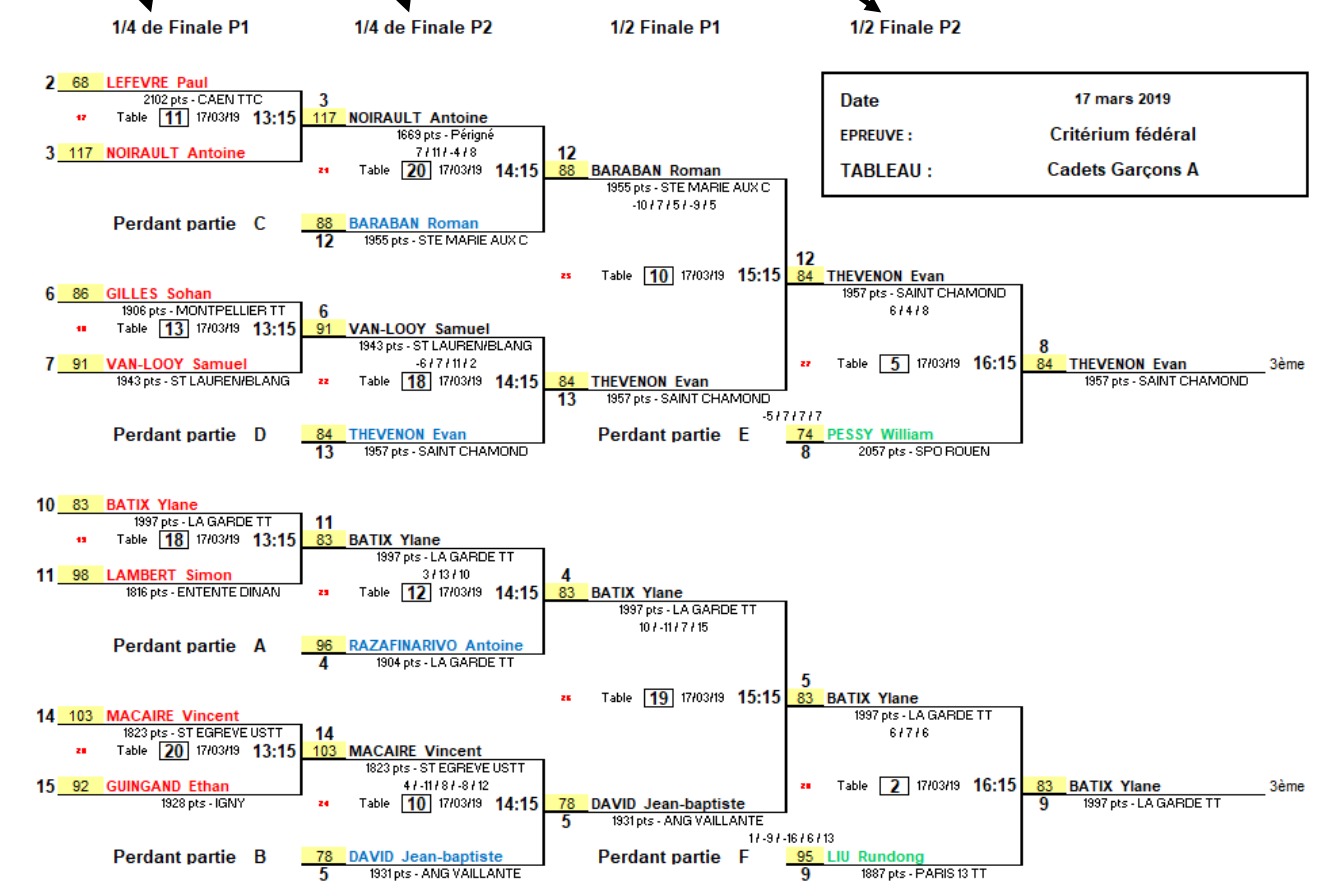
**Tableau 6**



## TABLEAU GAGNANTS CFN1



## TABLEAU PERDANTS CFN1





## DONNÉES DE REFERENCE POUR LES ÉPREUVES NATIONALES

SAISON 2023/2024

Mise à jour le 25 juillet 2023 [SB-PR]

- 1) Classement mensuel de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la constitution des têtes de série et le placement dans les poules :

### **CRITÉRIUM FÉDÉRAL**

Septembre 2023 pour le **1<sup>er</sup> tour** du Critérium fédéral (article III.204.3)

Novembre 2023 pour le **2<sup>ème</sup> tour** du Critérium fédéral (article III.204.3)

Janvier 2024 pour le **3<sup>ème</sup> tour** du Critérium fédéral (article III.204.3)

Mars 2024 pour le **4<sup>ème</sup> tour** du Critérium fédéral (article III.204.3)

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Mars 2024 pour le Championnat de France **Seniors** (article IV.104 et IV 105)

Avril 2024 pour les Championnats de France **Minimes** et **Juniors** (articles V.203, 204 et 205)

Mai 2024 pour les Championnats de France **Benjamins** et **Cadets** (articles V.203, 204 et 205)

Mars 2024 pour le Championnat de France **Vétérans** (article VI.106)

Février 2024 pour le Championnat de France des **Régions** (article VII.105)

Avril 2024 pour le Championnat de France **Individuel sport dans l'entreprise** (article VIII.102.1)

### **COUPE NATIONALE VETERANS**

Mai 2024 (article VI.208)

### **FINALES FÉDÉRALES PAR CLASSEMENT**

Juin 2024 (article X.202.2)

- 2) Classement mensuel de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la qualification des joueurs en simples :

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Mars 2024 pour les Championnats de France **Benjamins, Minimes, Cadets** et **Juniors** (article V.202-point 3)

- 3) Classement international de référence déterminé par la Commission sportive fédérale pour la qualification des joueurs en simples :

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Février 2024 pour les Championnats de France **Seniors** (article IV.103-point 1)

Mars 2024 pour les Championnats de France **Juniors** (article V.202-point 1)

- 4) Nombre de tours du critérium fédéral pris en compte pour la qualification des joueurs en simples déterminé par la Commission sportive fédérale :

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Les 3 premiers tours sont pris en compte pour le Championnat de France **Seniors** (article IV.103-points 3 et 7)

Les 4 tours sont pris en compte pour le Championnat de France **Benjamins, Minimes, Cadets** et **Juniors** (article V.202-points 6, 7 et 8)

- 5) Date limite de réception des joueurs sélectionnés par les ligues :

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

15 avril 2024 pour les qualifiés Championnats de France **Benjamins, Minimes, Cadets** et **Juniors** (article V.202-point 5)